



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DELINQUANCE

ZOOM SUR... LE RAPPORT ANNUEL 2006

Mars 2006

Les évolutions récentes de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie et de la délinquance mesurée à partir des enquêtes auprès des victimes

Depuis mars 2005, date de la publication de son premier rapport annuel, l'observatoire national de la délinquance a poursuivi la mise en place de ses outils d'analyses statistiques des faits, des auteurs et des victimes d'infractions pénales. Afin de déterminer les évolutions des différents phénomènes de délinquance, l'observatoire dispose des dernières données annuelles sur les faits constatés par la police et la gendarmerie, qui concernent l'année 2005, et des résultats de l'enquête « cadre de vie et sécurité » INSEE/INHES de janvier et février 2005 qui s'intéresse aux faits subis en 2003 et 2004. Il est donc possible de revenir sur la délinquance en 2004 dans le cadre d'une approche multi sources et des présenter les grandes tendances de la délinquance enregistrées en 2005.

LES MÉNAGES VICTIMES D'ATTEINTES AUX BIENS ET LES PERSONNES DE 14 ANS ET PLUS VICTIMES D'AGRESSIONS EN 2003 OU 2004

Vols et actes de vandalisme en 2003 et 2004

26 % des ménages déclarent avoir subi au moins une atteinte aux biens en 2003 et 2004. Parmi eux, 14 % déclarent au moins un vol lié à un véhicule ou à ou à un logement et 17 % au moins un acte de vandalisme contre la voiture ou le logement. Les ménages sont principalement victimes d'atteintes liées aux véhicules, qu'il s'agisse de voiture, de moto ou de vélo. 15 % des ménages qui possèdent une voiture ont été victimes d'un acte de vandalisme et 10 % d'un vol lié à la voiture (il s'agit principalement de vols dans ou sur la voiture). Les ménages qui ne possèdent pas et n'ont pas possédé en 2003 et 2004 de véhicule sont moins de 10 % à déclarer au moins une atteinte aux biens en 2003 ou 2004.

Profil des ménages victimes

Les ménages avec enfants, les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, ceux dont la personne de référence est au chômage ou appartient à la catégorie « cadre, profession libérale, intellectuelle et artistique » affichent des taux d'atteintes aux biens de 32 %. Les ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans et plus, est retraitée ou bien « agriculteur », se distinguent par une proportion de ménages victimes inférieure à 19 %. La fréquence des victimations visant les biens des ménages est d'autant plus élevée qu'ils habitent un espace très urbanisé : le taux de victimation globale est supérieur à 36 % dans les zones urbaines sensibles et atteint 34 % dans les cités et les grands ensembles. Pour les ménages possédant ou ayant possédé une voiture, il se situe à plus de 37 % dans les villes centres et dans l'unité urbaine de Paris. À l'inverse, la part des ménages victimes d'au moins une atteinte est inférieure à 15 % dans les communes les plus rurales situées en dehors des zones périurbaines. Elle ne dépasse pas 18 % dans les zones où l'habitat est le moins dense (là où il est composé de maisons individuelles dispersées).

Les agressions en 2003 et 2004

7,1 % des personnes de 14 ans et plus déclarent avoir subi au moins une agression en 2003 ou 2004. L'agression est une notion non juridique qui regroupe tous les faits pouvant être considérés comme tels par les enquêtés. Environ 3,8 % des personnes de 14 ans et plus déclarent avoir été victimes d'une seule agression en 2003 ou 2004. Les autres victimes, soit 3,3 % des 14 ans et plus, ont subi au moins deux agressions en deux ans. Les cas de victimations multiples sont fréquents : ainsi près de 1,5 % des 14 ans et plus ont subi 5 agressions ou plus en 2003 ou 2004. Près de 4 % des personnes interrogées ont été victimes d'injures ou de menaces lors de l'agression la plus récente et 2,8 % de violences dont 2 % de victimes de violences physiques (hors vols).

Profil des victimes d'agressions de 14 ans et plus

Le taux d'agression est égal à 7,1 % pour les hommes et les femmes de 14 ans et plus. Les hommes se déclarent plus souvent victimes de violences et les femmes d'injures et de menaces. Elles sont, par ailleurs, largement majoritaires parmi les victimes de faits très répétés (8 agressions ou plus). La fréquence de l'agression dépend principalement de l'âge des personnes. Plus de 12 % des 14-19 ans déclarent avoir été victimes d'au moins une agression en 2003 ou 2004 (la majorité a été victime d'un acte de violence) et près de 11 % des 20-29 ans sont aussi dans ce cas. Le taux d'agression décroît avec l'âge : il est voisin de 8 % pour la tranche d'âge des 30-49 ans, se situe à 5,5 % pour les 50-64 ans et ne dépasse pas 3 % pour les 65 ans et plus. Les autres catégories de la population les plus exposées aux agressions sont les personnes vivant seules ou dans les familles monoparentales. Plus de 10 % des habitants des zones urbaines sensibles (ZUS), des habitants des cités et des grands ensembles ou encore des locataires en HLM déclarent avoir subi au moins une agression en 2003 ou 2004. La moitié d'entre elles a été victime d'un acte de violence au cours de l'agression la plus récente.

Les taux de plainte en 2004 : comparaison avec les données enregistrées (rappel)

Le taux de plainte estimé à partir des enquêtes auprès des victimes varient fortement selon la nature de l'atteinte aux biens ou de l'agression. Il est faible pour les injures ou menaces (9 %), les actes de vandalismes contre la voiture (10 %) ou les vols liés aux deux roues (30 %). Il est le plus élevé pour les vols d'automobile (77 %) et les cambriolages du domicile (59 %). Ces taux incluent les tentatives ayant échoué. Il est de 31 % pour les actes de violences physiques hors vol et de 48 % pour les vols avec violences.

La baisse des faits constatés de vols de voiture et de cambriolage enregistrés par la police et la gendarmerie (qui sont répertoriés dans un tableau récapitulatif appelé « état 4001 ») entre 2003 et 2004 est aussi observée à travers les déclarations des ménages interrogés en janvier et février 2005. L'évolution est confirmée tant par les données administratives que par les données d'enquête.

LES ÉVOLUTIONS, EN 2005, DU NOMBRE DE FAITS CONSTATÉS ET DE MIS EN CAUSE PAR LES SERVICES DE POLICE ET LES UNITÉS DE GENDARMERIE EN 10 POINTS

1. Les vols liés à l'automobile et les cambriolages sont toujours fortement orientés à la baisse

De 2004 à 2005, le nombre de vols liés aux véhicules à moteur a reculé de 8,4 % et les cambriolages de 8,6 %. On compte 783 000 faits constatés de vols liés aux véhicules à moteur et 355 000 cambriolages et vols avec entrée par ruse en 2005. Depuis 2002, ces atteintes sont respectivement en baisse de 28 % (- 300 000 vols liés aux véhicules) et 20 % (- 90 000 cambriolages).

2. Les vols contre les particuliers sont en hausse, en particulier les vols avec violences

En 2005, 672 000 vols simples et 118 000 vols avec violences contre des particuliers ont été enregistrés. Ils sont en hausse de 1 % et de 5,4 % par rapport à 2004. Depuis plusieurs années, les faits constatés de vols simples contre des particuliers sont en hausse régulière. En revanche, les vols avec violences qui étaient en baisse depuis 2001 ont connu une inversion de tendance en 2005..

3. Dans l'ensemble les vols sont en baisse mais pas les destructions et dégradations dont l'évolution a été fortement marquée par les émeutes de l'automne 2005

Les atteintes aux biens sont en baisse de 2,8 % : leur nombre est passé de 2 710 000 en 2004 à 2 635 000 en 2005. Cette diminution, due à la baisse des cambriolages et des vols liés aux véhicules, est moins forte que les années précédentes car les vols avec violences et surtout les actes de destructions et de dégradations sont en hausse. Après deux années de baisse, les faits constatés de destructions dégradations sont en hausse de 5,5 % en 2005 : plus de 535 000 d'entre eux ont été constatés en 2005, soit 28 000 de plus qu'en 2004. La hausse des faits constatés est apparue dès les 10 premiers mois de 2005 et elle a été amplifiée par la forte augmentation de novembre 2005 : au cours de ce seul mois, la hausse des faits constatés par rapport à novembre 2004 atteint 22 000 soit 80 % de l'augmentation annuelle.

4. Les coups et blessures volontaires repartent en forte hausse

De 2004 à 2005, le nombre de coups et blessures volontaires (non mortels) a augmenté de 8 %. Près de 150 000 faits de ce type ont été constatés en 2005, soit 11 000 de plus qu'en 2004. La hausse de 2003 à 2004 avait été plus modérée, + 2,1 % (+ 3 000 faits) alors qu'au cours de la période 1999-2003, on avait connu des hausses annuelles toutes supérieures ou égales à + 7 %. Cette hausse des faits constatés s'accompagne d'une hausse équivalente des personnes mises en cause pour coups et blessures volontaires (+ 7 % en un an). Le nombre de mis en cause pour ce type de violences est passé de moins de 75 000 en 1999 à plus 115 000 en 2005, soit + 56 %.

5. Parmi les violences et menaces, seul le nombre de violences sexuelles enregistrées diminue

En conséquence de la hausse des violences physiques crapuleuses (+ 4 %) et non crapuleuses (+ 8 %), l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique est en hausse de 5 % en 2005. Le nombre de faits constatés de menaces qui se situe à environ 75 000 est en augmentation de 4,6 % en un an. Les seules infractions violentes dont le nombre de faits constatés baisse en 2005 sont les violences sexuelles. Leur nombre passe de 26 200 à 23 900, soit - 9 %.

6. La baisse de la délinquance astucieuse se poursuit

En 2005, un peu plus de 318 000 infractions de type escroqueries (délinquance astucieuse) ou de nature économique et financière ont été enregistrées dans l'état 4001. Ce chiffre, en baisse de 3,4 % par rapport à 2004, diminue pour la quatrième année consécutive. On observe une baisse rapide des infractions liées aux chèques dont le nombre passe sous le seuil des 100 000 faits constatés en 2005 après un recul de 15 000 faits en un an, soit - 14 %. Les autres formes les plus fréquentes de délinquance astucieuse (les escroqueries, abus de confiance et les falsifications et usages de cartes de crédits) suivent des tendances différentes. Environ 142 000 faits d'escroqueries et 48 000 falsifications et usages de cartes de crédit ont été enregistrés en 2005. Les escroqueries sont en légère hausse (+ 2 %) alors que les fraudes à la carte bancaire connaissent une baisse limitée (- 3 %).

7. En 2005, les faits enregistrés dont la constatation résulte de l'action proactive des services sont en hausse, et notamment les infractions à la police des étrangers

En 2005, plus de 317 000 infractions ont été révélées par l'action des services de police et des unités de gendarmerie. Ce nombre est en hausse de 5,4 % par rapport à 2004 (+ 16 000 faits). Les hausses des années précédentes (2003 et 2004) étaient supérieures à 8 %. Au cours de ces deux années, ce sont les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) qui ont principalement été à l'origine de l'évolution. En 2005, ce n'est plus le cas : après une hausse de 31 % en deux ans, les faits constatés d'ILS ont connu une augmentation modérée en 2005 (+ 2,3 %). En revanche, le nombre d'infractions à la police des étrangers s'est affiché en hausse de plus de 19 % en 2005, soit 12 000 faits constatés de plus qu'en 2004. Elles représentent les trois quarts de la hausse annuelle de 2005. Sur 145 000 faits constatés d'infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) enregistrés en 2005, un peu moins de 110 000, soit 76 %, sont des usages de stupéfiants. En 2005, 68 500 des 77 000 infractions à la police des étrangers, soit 89 %, sont des infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers.

8. Le nombre de mis en cause en hausse de près de 50 000 personnes en 2005

Le nombre de personnes mises en cause est d'environ 1 067 000 en 2005, soit son niveau le plus élevé jamais atteint. Il est en hausse de 4,8 % par rapport à 2004. En un an, le nombre de mis en cause a augmenté de 49 000 personnes. Plus de la moitié de la hausse est le résultat de l'évolution des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services. En 2005, 324 000 personnes ont été mises en cause pour infractions révélées par l'action des services : cela représente 30 % des mis en cause. On en comptait moins de 300 000 en 2004. Dans le même temps, et pour la première fois, le nombre de mis en cause pour atteintes aux biens affiche une part inférieure à 30 %. Leur nombre qui s'établit à 318 000, en 2005, est en hausse de 1,8 % par rapport à 2004 mais cette variation est bien plus faible que celle des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services : + 8,7 %. Les mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) sont aussi en hausse soutenue : + 6 %. Leur nombre passe de 186 000 à 197 000, ce qui correspond à 20 % de la hausse globale des mis en cause.

9. Le nombre de mineurs mis en cause augmente, notamment pour destructions et dégradations, pour violences (hors vols) et menaces

En 2005, près de 194 000 mineurs ont été mis en cause. Ce nombre augmente de façon comparable à celui des majeurs : la variation sur un an est proche de + 5 %. Un peu plus de 18 % des mis en cause sont mineurs. En 2005, la forte hausse des mis en cause pour destructions et dégradations, dont le nombre s'accroît de près de 10 % en un an, a concerné majoritairement des mineurs. Sur 7 600 mis en cause de plus, 4 600 sont mineurs. Le nombre de mineurs mis en cause pour ces infractions augmente de 19 % en 2005. Il passe de 24 600 à 29 200 en un an. Cela représente plus de 50 % de l'augmentation globale (+ 9 000 mineurs mis en cause). Le nombre de majeurs augmente, lui, sous l'effet des infractions révélées par l'action des services. Le nombre de mineurs mis en cause pour violences et menaces (hors vols) augmente de 9 % en 2005. Il atteint près de 34 000 après une hausse de 2 900 mis en cause en 2005.

10. Le nombre de femmes mises en cause augmente fortement pour des contentieux où, à l'origine, elles sont peu présentes : infractions révélées par l'action des services et atteintes volontaires à l'intégrité physique

En 2005, 162 000 femmes ont été mises en cause. Cela correspond à 15 % des mis en cause. En un an, le nombre d'hommes mis en cause a connu une augmentation plus rapide que celui des femmes : la hausse s'établit à + 5,3 % pour les hommes et + 2,4 % pour les femmes. Cependant, le nombre de femmes mises en cause pour infractions révélées par l'action des services et pour atteintes volontaires à l'intégrité physique augmente plus vite que celui des hommes. Les taux de variations annuels atteignent respectivement + 10,8 % et + 7,2 % pour les femmes, à comparer à + 8,5 % et + 5,7 % pour les hommes. En 2005, 30 000 femmes ont été mises en cause pour infractions révélées par l'action des services et 24 000 pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols). Ce sont des contentieux pour lesquels la part des femmes est peu élevée puisqu'elle est au maximum de 12 %. Cette part atteint 30 % des personnes mises en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières. En 2005, comme en 2004, un peu plus de 21 500 femmes ont été mises en cause pour ces infractions.